

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 5 juin 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le 5 juin à 20 heures, le Conseil Municipal légalement
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Présents : 6 Christian EXCOFFON, Maire.
Excusés : 2
Absents : 3 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN,
Votants : 8 Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALIS.

Date de la convocation : 28/05/2024 Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Laëtitia
SOCQUET-JUGLAR pouvoir donné à Gérard VIALIS

Absent : Thierry TEYPAZ, Jean-Loup MARTIN, Jérémie MONGELLAZ,

A été élu secrétaire de séance : Denis BOURGEOIS-ROMAIN

Délibération n° 2024-D27 : Travaux de desserte à réaliser en forêt communale – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent de créer/aménager une desserte dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forêt communale de COHENNOZ
Canton : Bois du Ban
Parcelle(s) : 15
Nature de la desserte : Piste de débardage

Afin de mobiliser des coupes de bois de ce secteur.

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'Office National des Forêts
Le montant estimatif des travaux de desserte (maîtrise d'œuvre comprise) est de 8 250 euros HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 8 250 euros H.T. (travaux pré-financés par la Commune).

⇒ Dépenses subventionnables :

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée directement auprès du Conseil Départemental de la Savoie (CD 73) hors projets FEADER, pour de tels travaux de desserte d'un montant inférieur à 25.000 € HT, est de 40 %, soit un montant estimatif d'aide de : 3 300 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (8 voix pour) :

- Approuve le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux pré-cités
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Savoie en faveur de la desserte
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

Le Maire,
Christian EXCOFFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240605-2024-D27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024

